

Cumul emploi-retraite : combien pouvez-vous gagner en plus de votre pension ? Un simulateur fait le calcul !



© HJBC / Getty images

Alors que la réforme des retraites de 2023 permet désormais aux seniors de bénéficier d'une seconde pension au titre du cumul emploi-retraite, un nouveau simulateur vient d'être lancé pour permettre aux concernés d'en estimer leur droit et le montant.

Êtes-vous éligibles à une seconde pension de retraite ? Ce simulateur pourrait bien vous répondre. Tout juste lancé par le cabinet de conseil en retraites [Sapiendo](#), ce nouvel outil doit permettre non seulement d'évaluer si les conditions sont réunies pour bénéficier d'une deuxième pension de retraite au titre du cumul, et d'estimer le montant de celle-ci le cas échéant.

Une deuxième pension de retraite

Depuis 2009, les retraités peuvent faire le choix de continuer à travailler ou de reprendre une activité professionnelle grâce au dispositif du cumul emploi-retraite. Depuis la réforme des retraites de 2023, ce système a été amélioré afin de permettre aux retraités continuant à travailler d'ouvrir de nouveaux droits afin d'augmenter leur première pension de retraite.

Ce dispositif est divisé en plusieurs situations. Le cumul plafonné qui permet uniquement de cumuler ses revenus issus du travail à sa pension de retraite, sans pour autant pouvoir en augmenter le montant. Il s'agit dans ce cas des personnes parties en retraite avant d'avoir atteint l'âge légal ou le taux plein.

L'autre possibilité est de bénéficier du cumul intégral qui octroie le droit d'ouvrir une seconde retraite sans modifier le montant de la première. Pour cela plusieurs conditions sont à observer :

- avoir atteint l'âge légal de départ en retraite ;
- avoir liquidé l'ensemble de ses trimestres et avoir atteint le taux plein ;
- travailler pour un nouvel employeur ;
- ou attendre un délai de carence de 6 mois entre le départ en retraite et la reprise du travail.

À noter : le montant de cette nouvelle retraite est plafonné à hauteur de 5 % du plafond annuel de la Sécurité sociale et que son attribution n'est pas automatique.

Comment estimer son droit au cumul emploi-retraite ?

Pour connaître son éligibilité au cumul intégral, les concernés peuvent faire usage du simulateur Sapiendo. En indiquant son statut professionnel, la date du début et la durée du cumul, les revenus d'activité pendant le cumul et les conditions de départ en retraites, le concerné pourra connaître son éligibilité à l'ouverture d'une seconde pension de retraite ainsi que son montant, promet Sapiendo.

Le simulateur est accessible depuis l'offre [« Leïa Coaching « start » »](#) sur le site de Sapiendo pour un montant de 59,88€ TTC par an, soit 4,99 € par mois.